
AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 323-19 BUDGET 2019

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 20 mars 2019, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 323-19 abrogeant le règlement numéro 317-18 relatif aux répartitions fiscales (budget 2019) – administration générale, sécurité incendie, matières résiduelles, urbanisme, fonds développement du territoire (FDT), pacte fiscal (ressources naturelles), parc linéaire, loisirs et culture (équipements supralocaux), carrières et sablières et vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôt foncier.

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet et obtenir des informations pendant les heures normales d'ouverture du bureau de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) ou, quant au texte dudit règlement, au bureau de chacune des municipalités-membres.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2^e jour d'avril 2019.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Roger Hotte'.

Roger Hotte, directeur général
et secrétaire-trésorier